



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale (FSAS-CGTG)

Rue Maurice MARTIN, 97 100 Basse-Terre
0690.28.19.86
Fax : 0590.99.01.18
fsas.cgtg@laposte.net
www.veyatifsascgtg.org
Siret : 798 550 497 000 19



SECTEURS SOCIAL et MEDICOSOCIAL : Derrière le discours "responsable"... La marchandisation d'activités à portée sociale !

La désorganisation totale :

- **Plus de 20 EHPAD sur un petit territoire :**
Dans un pays prétendument vieillissant mais à revenus moyens faibles des retraités, ce choix commence à montrer ses limites.
- **Fragilisation des associations gestionnaires d'Aides à domicile :**
Après avoir tout fait pour installer les services à la personne, il y a 30 ans, tout est fait pour tuer les petites au profit de plus grosses.
- **Projet de dénonciation des Conventions collectives dont la 66, en première ligne :**
Avec les ordonnances Macron, nous avons droit à une inversion de la hiérarchie des normes du Droit. La dénonciation des CCN est donc facilitée au nom du "réalisme" et de la proximité des accords d'entreprise.
- **Affaiblissement des droits syndicaux :**
Les ordonnances Macron, en créant les Comités Sociaux et Economiques, ont réduit le nombre de représentants du personnel. Les actions aux prud'hommes sont plus difficile, les indemnisations en justice ont été réduites...
- **Externalisations de fonctions logistiques :**
Beaucoup de fonctions logistiques (cuisines..) vont être confiés à des entreprises commerciales.
- **Mise en place des CPOM :**
Les Contrats Pluriannuels (5ans) d'objectifs et de moyens vont obliger les gestionnaires à faire des choix "stratégiques" comme dans une entreprise commerciale au dépens des bénéficiaires et des travailleurs..

Les conséquences :

- De grands groupes nationaux ou internationaux vont préempter les murs des EHPAD en faillite. Il n'empêche que beaucoup de pensionnaires ont bradé leurs biens pour y être.
- Idem, il faut s'attendre à l'arrivée de grosses associations nationales repreneuses avec leurs conditions, voire même à des sociétés commerciales.
- Déconstruire les droits des travailleurs, déjà au niveau du code du travail, en écartant les conventions collectives c'est réinstaller le 19ème siècle sous le couvert de la modernité.
- C'est une attaque frontale contre la présence des travailleurs et des organisations syndicales au sein des entreprises. Le patronat et le gouvernement ne veulent pas être contrôlés par la démocratie directe.
- Depuis la crise financière de 2007 et l'échec du capitalisme occidental qui croyait dominer les pays du RICS (Russie- Inde - Chine - Afrique du sud et d'autres nouveaux), il se replie sur tous les services y compris la santé, le social et le médicosocial.
- Le CPOM est le moyen le plus pernicieux de contraindre les petits à faillir pour être phagocytés par les gros.

L'impossible participation financière, pour la grande majorité des personnes âgées qui le méritent, contracte ceux qui ont investi, croyant trouver l'El dorado dans les EHPAD. Beaucoup commencent à vouloir larguer le navire en pleine mer, le cas SEMSAMAR est symptomatique de cet état d'esprit. Beaucoup de nos parents sont complètement isolés et malheureux, en institution ou à domicile, "grâce" à la modernité.

Les associations gestionnaires locales (dans le social comme dans le médicosocial) sont, comme il faut le concevoir à l'échelle d'un petit territoire, de petites tailles. Les rares associations de moyennes tailles, avec plus de 200 salariés, ne doivent pas cacher les difficultés du secteur. Les associations gestionnaires, comme toutes les associations militantes de naguère, font face à plusieurs réalités organisationnelles contraignantes :

- **Le vieillissement des conseils d'administration** et l'absence de relève, les jeunes semblant craindre la judiciarisation de la responsabilité dans la sphère associative.
- **Certains présidents**, ou /et autres administrateurs, dans la toute puissance.
- **Certains Conseils d'Administration fantômes** face à des Directions dans la toute puissance, quelquefois avec un silence complice des autorités.

FORT DE CE CONSTAT, LA FSAS-CGTG EXIGE :

- L'arrêt du CPOM.
- De meilleures conditions de travail, de meilleurs salaires et la révision du taux horaire des aides à domicile.
- La reconnaissance des qualifications et formation pour les salariés non qualifiés.
- La revalorisation des indemnités kilométriques et prise en charge des frais professionnels.
- L'investissement en moyens matériels et humains pour toutes les institutions du social et du médicosocial.
- La création d'un véritable secteur territorial social et médicosocial en Guadeloupe et des projets innovants et adaptés à la condition de nos aînés et personnes handicapées (architecture, lien social, capacités financières des bénéficiaires, culture, culinaire...) et tenant compte des évolutions (involutions ?) de la société et des réalités locales.



REJOIGNONS LE COMBAT POUR QUE CESSE LA MARCHANDISATION DU SOCIAL ET DU MEDICOSOCIAL !

Abymes, le 1er Mai 2019



Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe

4, Cité Artisanale de Bergevin – 97110 POINTE-A-PITRE

☎ : (0590) 82.34.61 / 90.11.43 - 📠 : (0590) 91.04.00

E-Mail : cgtg.confederation@wanadoo.fr